nouvelle ère pour l'instruction publique en cette des Livres de lecture graduée de Montpetit, dont le province. La charge d'inspecteur d'écoles soumise aux quatrième et le cinquième viennent de paraltre, et MM, conditions d'un examen sérieux, la création d'un dépôt les Inspecteurs s'accordent à en redire les bons résultats. de livres et autres fournitures, la construction des maisons d'école séverement réglementés, la comptabilité pour des raisons graves, ne voudrait pas reviser maintescolaire réorganisée. l'enseignement du dessin dans les hant la liste des livres approuvés, il y aurait peut-être écoles primaires, voilà autant de réformes dont les amis de l'éducation attendent à bou droit les plus heureux résultats.

pu avoir sa pleine et centière application dans le court révision complète ; mais il aurait toujours sa valeur en espace de six mois : ce laps de temps est à peine ce qu'il manifesterait une préférence de la part des suffisant pour une ébauche des réformes projetées, autorités, L'année qui vient de finir est donc une période de transition, et je ne puis pas encore faire un rapport complet sur le fonctionnement de la nouvelle loi.

Qu'il me soit permis seulement de dire d'une manière générale que l'œuvre du Dépôt de livres, commencée vers le milien de juillet dernier, s'annonce sous les auspices les plus favorables. Je n'en veux d'autre preuve que le fait que le ter décembre courant le chissre des ventes du Dépôt s'élevait à \$12,600, réparties entre

265 municipalités.

Je me suis trouvé, pour les premières opérations du Dépôt, en face de difficultés sériouses. D'abord, quelques intéressés ont cru voir dans la loi la création d'un monopole dangereux. Ce n'est pas ici le lieu de discuter la loi ; je me contenterai de dire que je l'ai interprétée autrement, et que j'ai fait publier dans le Journal de l'Instruction Publique la déclaration la plus catégorique à ce sujet. En réalité, il n'y a pas de monopole, comme chacun peut le constater en comparant le chissre total des municipalités, qui est de 949, avec celui des municipalités qui ont acheté au Dépôt. J'ai raison de croire du nom de maison d'école, pour faire place à des édifices, que certains libraires ont vendu beaucoup plus cette année que les années passées; redoutant la concurrence du dépôt, ils ont fait plus de propagande que de contume. Cela prouverait au besoin que le Dépôt ne l cause pas leur ruine, comme ils l'ont redouté ; mais ce construire des maisons insuffisantes que d'être cause qui est plus important à constater, c'est que cette activité nouvelle, créée par le Dépôt dans le commerce de livres et de fournitures scolaires, aura pour résultat de pourvoir un plus grand nombre d'écoles. C'est là l'essentiel. Que ces écoles soient pourvues par le Dépôt bonne maison d'école. A toutes les municipalités nouou par les libraires, c'est tout à fait secondaire, au point de vue des intérêts publics. Aussi, pouvons-nous espérer que l'an prochain nos inspecteurs auront moins à se plaindre de l'insullisance de fournitures dans les écoles de la campagne.

L'approvisionnement du Dépôt a été une autre grande dissiculté. Il a sallu s'adresser, soit auteurs, soit aux libraires, et prendre, tels qu'ils l'offraient, une marchandise indispensable. Sous le rapport de la typographie et de la reliure, les livres qui n'ont pas été publiés spécialement pour être offerts au Dépôt, sont en général

fournir des livres mieux imprimés.

Il y a plus. L'intention de la loi est d'établir l'uniformité des livres classiques dans toute la province; or, il m'a été impossible de me conformer à cette partie de la loi; car, d'une part, le Conseil de l'instruction publique n'a pas encore revisé la liste des livres approuvés, et, d'autre part, je ne pouvais, dès la promière année, prendre sur moi de faire un choix matière, et qu'ils manquent à leurs devoirs sous ce promière année, prendre sur moi de faire un choix matière, et qu'ils manquent à leurs devoirs sous ce sans courir le risque de jeter la confusion dans certaines rapport.

(10 Vict. ch. 22) qui a pu être tout d'abord diversement écoles. Il serait pourtant bien à désirer que cette appréciée, mais dont personne n'a méconnu la portée uniformité régnat dans toutes les écoles ; l'enseigneconsidérable; je ne crois pas m'être trompé en disant ment y gagnerait et l'inspection serait bien plus facile, dans une de mes circulaires qu'elle " ouvrait une Déjà pour la lecture, l'uniformité s'établit au moyen

Dans le cas où le Conseil de l'instruction publique. un moyen d'obvier à cet inconvenient : ce serait de laisser libre le commerce de tous les livres approuvés, mais de n'en vendre au Dépôt qu'un petit nombre Mais une pareille loi, véritable loi organique, n'a pas choisi. Ce moyen serait beaucoup plus lent qu'une

## Construction des maisons d'école.

La dernière loi sur l'instruction publique porte qu'aucune maison d'écoles ne sera construite sans que le plan en ait été, au préalable, soumis au Surintendant et appronvé par lui. Je suis heureux de dire que les municipalités se conforment de bon gré à cette prescription de la loi.

Le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique a adopté un règlement très-sage relatif à la construction des maisons d'école: on le lira dans le compte-rendu qui se trouve à la fin de ce volume. D'ai insisté pour qu'il fût mis à exécution, et je n'ai en qu'à me féliciter de la bonne volonté des commissaires et des syndics : c'est un témoignage qu'il m'est bien agréable de leur rendre ici.

Il y a tout lieu d'espérer, si l'ou en juge par ces débuts, que nous verrons biontôt disparaitre de certaines localités ces masures laides et malsaines que l'on décore non pas somptueux, mais construits avec élégance et

suivant les règles de l'hygiène.

Dans quelques municipalité pauvres, j'ai dû me montrer peu exigeant, croyant qu'il valait mieux laisser qu'il n'en fut construit aucune. Mais je n'ai agi de la sorte qu'à regret, car il y a bien peu d'endroits, assez populeux pour se constituer en municipalité, qui ne possèdent des ressources suffisantes pour construire une velles je citerai comme exemple les commissaires de la Patrie, dans le canton de Ditton, dont la maison d'école est la plus jolie maison de l'endroit.

## Enseignement de l'Agriculture.

L'enseignement de l'agriculture se propage graduellement, mais trop lentement au gré des véritables amis du peuple des campagnes. Plusieurs Inspecteurs constatent que dans certaines localités les parents refusent d'acheten d'une qualité inférieure. Cependant, je n'ai pu m'en le Petit Manuel d'Agriculture pour leurs enfants. Cet passer pour les débuts. A l'avenir, je serai en état de récalcitrants sont ordinairement les plus mauvais cultifaire mes conditions, et, sans augmenter les prix, de vateurs de l'endroit, et le problème à résoudre est de récalcitrants sont ordinairement les plus mauvais culti-vateurs de l'endroit, et le problème à résoudre est de faire du bien à ces gens-la malgré eux. J'y travaille dans les limites de mes attributions.

Mais j'attends une solution surtout du travail constant